

RÈGLEMENT NUMÉRO 1864

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter, dans la zone H03-389, une zone tampon sur le plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter une zone tampon au plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, afin de favoriser une intégration plus harmonieuse entre un usage communautaire existant et des usages résidentiels projetés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1787

1. SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

DISPOSITION NUMÉRO 1

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone H03-389

1.1 Le plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval est modifié par l'ajout d'une zone tampon de 8 m de largeur à l'intérieur de la zone H03-389, sur une portion contiguë aux zones R03-365 et P03-366, le tout tel que présenté à l'annexe A du présent règlement.

2. DISPOSITIONS DIVERSES

2.1 L'annexe A fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était reproduite au long.

2.2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 4 MAI 2026, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-___.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	2 mars 2026
Premier projet de règlement	2 mars 2026
Second projet de règlement	13 avril 2026
Adoption du règlement	4 mai 2026
Certificat de conformité	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A

